

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 8 octobre 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 14 octobre 2024 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – BOSSON Jean-François – COSTAZ Jean-Paul – CHAUTEMPS Pierre – LETONDAL Vincent – CHARDON Patrick – VANDERMALIERE Gilles – BONNET Pierre – DESBIOLLES Laurent – DETRAZ Laurent – VILLARET Bernard – GUIBERTI Frédéric – NAMBRIDE Christian – BAUD GRASSET Joël

MMES NOVEL Martine - VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie - VAUDAUX Célia – SCHERRER Fabienne – ROCH Jacqueline.

Absents excusés : DUFOURD Pierrick - BRON Marc – BOGILLOT Emmanuel – SAILLET Patrick.

Absents : M. BAUD GRASSET Joël – M. BRON Marc.

Pouvoirs :

- BOGILLOT Emmanuel donne procuration à Jean-Paul MUSARD

Secrétaire de séance : M. CHARDON Patrick

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrick CHARDON est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/09/2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 09/09/2024 est approuvé à l'unanimité.

III. PROJET ECOLE MATERNELLE DE VILLARD

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, explique que le cabinet d'architectes NBO en charge de la réalisation de l'école maternelle de Villard propose de prendre un économiste en sous-traitance dans la mesure où leur charge de travail ne leur permet pas de mener à bien cette mission en interne.

Le candidat proposé est le cabinet EIC2 économie, ingénierie de la construction et coordination de travaux dont le gérant est Monsieur FORESTIER Barthélemy.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 1 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition de sous-traitance au cabinet EIC2 économie.

M. CHARDON explique qu'une réunion s'est tenue la semaine précédente avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, les élus de Villard et de la CCVV qui suivent le projet. NBO architecte a présenté l'APS avec une mauvaise surprise au niveau du coût avec un dépassement de l'ordre d'un million d'euros par rapport aux estimations en phase concours. Le projet était estimé à 3 180 000 € HT par NBO en phase concours. Une économie de l'ordre de 300 000 € a été dégagée en réunion. Les élus ont demandé à l'architecte de retravailler sa copie afin de dégager d'autres économies en vue d'un prochain rendu le 4 novembre. M. CHARDON estime qu'on devrait arriver à descendre à 3.2 / 3.6 millions d'euros. Les autres cabinets qui avaient concourus avaient chiffrés des projets à 3.6 millions.

IV. CROSS DEPARTEMENTAL DU SDIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe les élus du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'organisation du cross départemental du SDIS74 qui se déroulera à Boège le samedi 16 novembre 2024, les pompiers sollicitent la Communauté de Communes pour les soutenir financièrement afin de les aider à financer cette manifestation.

M. Vincent LETONDAL fait remarquer son étonnement car il avait été sollicité par le SDIS pour que le cross soit organisé sur le Plateau des Moises. Il regrette de ne pas avoir été informé du changement de programme. M. le Président répond que si le cross ne se déroule pas aux Moises c'est sans doute en raison de l'organisation du repas car il faut accueillir 600 personnes. Sur Boège, ils vont utiliser la salle de cantine du Collège.

A ce titre, Monsieur le Président propose aux élus du Conseil Communautaire de leur octroyer une subvention de 1 500€, ainsi que la mise à disposition du gymnase intercommunal, et du terrain stabilisé pour garer les véhicules.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Laurent DESBIOLLES)

VALIDE la proposition du Président d'octroyer une subvention de 1 500€, ainsi que la mise à disposition du gymnase intercommunal, et du terrain stabilisé pour garer les véhicules.

V. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, propose aux élus Communautaires, en raison d'un grand nombre de travaux imprévus ces derniers mois au sein des différents bâtiments dont nous avons la charge, de rédiger une décision modificative afin de pouvoir terminer l'année sereinement.

Voici le récapitulatif de la Décision modificative proposée au vote des élus communautaires :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
64111 et 64131 Rémunération principale	35 000 €	1641 Emprunts et dettes assimilés	
65748 Subvention de fonctionnement ASLFVH	8 750 €	Échéance emprunt SIVU assainissement	20 000 €
65888 Autres charges diverses de gestion courante		2313 Constructions en cours	- 153 826 €
Restes à réaliser SRB	1 295 €	21 Immobilisations corporelles	102 500 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance			
Échéance emprunt SIVU assainissement	6 300 €		
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
Créances douteuses	2 565 €		
7392221 FPIC	3 716 €		
023 Virement section d'investissement	- 31 326 €		
Total	26 300 €	Total	- 31 326 €
Recettes		Recettes	
70878 Remboursement de frais par des tiers			
Remboursement échéance prêt SIVU par le SRB	26 300 €	021 Virement section de fonctionnement	- 31 326 €
Total	26 300 €	Total	- 31 326 €

En réponse à la question posée par M. LETONDAL en réunion de bureau, M. COSTAZ indique que l'augmentation pour les rémunérations du personnel représente 2.6% d'ajustement.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE la Décision modificative proposée par M. COSTAZ.

MM. Christian NAMBRIDE et Joël BAUD GRASSET rejoignent la réunion.

VI. RESSOURCES HUMAINES

1. Cadeau de fin d'année du personnel

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire comme chaque année d'offrir des chèques cadeaux à l'ensemble du personnel. Le montant proposé pour chaque agent est de 100€.

Mme Séverine VAUDAUX demande depuis combien de temps la CCVV donne 100€ par agent. M. le Président répond que cela fait deux ans.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition proposée par le Président d'offrir une carte cadeau de 100 € à chaque agent.

2. Création poste coordinateur catégorie C et suppression de ce même poste en catégorie B

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un poste de coordinateur des ATSEM de catégorie C à hauteur de 32.53/35ème annualisé relevant du cadre d'emploi des ATSEM et la suppression d'un poste de catégorie B relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ou animateur.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DE CREER 1 emploi de catégorie C relevant du cadre d'emploi des ATSEM,

DE SUPPRIMER 1 emploi de catégorie B relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ou animateur.

3. Sécurité au travail

M. Bernard VILLARET, Vice-Président en charge de la sécurité au travail, informe les élus que suite à la visite d'inspection en date du 1er octobre 2024 au sein de notre collectivité, nous avons rencontré une situation nécessitant une mesure immédiate au niveau du service de la déchetterie.

La préventrice du CDG74 nous a alerté de cette situation à la suite de sa visite et remis un bordereau de constat, relatant que notre gardien descend dans les bennes alors que cela est strictement interdit (cf fiche de poste et règlement de la déchetterie).

Un rappel à la réglementation va être effectuée auprès des agents en cause par le biais d'un courrier. Certaines mesures vont être mises en place pour que les gardiens puissent descendre en sécurité dans les bennes (achat de matériel, rédaction d'un protocole) en cas de force majeure uniquement. Il faut effectivement rappeler que les agents descendent parfois dans les bennes pour récupérer des erreurs de tri qui pourraient avoir de graves conséquences sur la chaîne du tri (exemple des bouteilles de gaz déjà sortis d'une benne incinérables par le gardien principal).

M. VILLARET se charge d'acheter le matériel nécessaire.

4. Remise des médailles aux agents de la CCVV

Monsieur le Président informe les élus que cinq agents de la Communauté de Communes vont recevoir la médaille du travail pour les 20 années passées au sein de la Fonction Publique et pour certains, vingt années au sein de notre collectivité.

Il s'agit de :

- Nadia MANCERA
- Sara FERNANDES
- Patricia BONNET
- Marie-Christine LEROY
- Fabienne GAYDON

Afin de leur remettre leurs médailles, les élus seront conviés à un apéritif dinatoire le lundi 02 décembre 2024

à 18h30 au sein des locaux de la Communauté de Communes.

VII. SCOT : LE POINT SUR LE DOSSIER ET NOTAMMENT LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Mme Fabienne SCHERRER rappelle que la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a renforcé la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme. Les Scot et les PLU assurent dorénavant de manière ambitieuse la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Les trames vertes et bleues sont les outils qui permettent de traduire ces objectifs dans les documents de planification, par la construction d'un maillage prenant en compte notamment les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Mme SCHERRER explique qu'elle a participé avec Laurent DETRAZ aux ateliers relatifs à ces trames vertes et bleues. La présentation de ces trames vertes et bleues est deux fois plus pauvre que celles qui avaient été bâties il y a quelques années pour le SCOT précédent alors que les services de l'état sont de plus en plus attentifs à ces sujets. Au lieu de se référer à l'inventaire des zones humides du SM3A, le bureau d'étude s'est basé sur l'inventaire départemental qui date d'il y a 20 ans. Par ailleurs, les corridors pour le gibier ont également disparu par rapport aux documents du SCOT des 3 Vallées.

Mme SCHERRER propose aux élus communautaires de faire remonter une position commune pour la reprise de la carte du SCOT des 3 Vallées et l'intégration des données du SM3A.

Mme SCHERRER a préparé des documents par commune pour les distribuer au conseil communautaire. Les retours des communes pour compléter les trames vertes et bleues doivent être adressés directement à la personne en charge du SCOT.

Par ailleurs, Mme SCHERRER alerte sur le fait que le Président d'Arve et Salève souhaite entreprendre une démarche de création de PAEN, une sorte de zone agricole protégée avec une partie animation qui fait directement concurrence à la Chambre d'Agriculture et un volet acquisition foncière qui fait concurrence à la SAFER. Cela ferait doublon et représente des coûts importants pour porter ces projets. Les rares cas où ces dispositifs se sont développés correspondent à des portages par le Département. Mme SCHERRER indique que l'agglomération annemassienne travaille sur un projet de ce type auquel Arve et Salève pourrait se greffer.

M. Vincent LETONDAL a compris que c'était intéressant politiquement. Il ajoute que le Président de la CC4R projette de réaliser une zone d'agriculture protégée. Mme SCHERRER répond qu'il n'arrive pas à engager les agriculteurs dans la démarche.

M. Laurent DETRAZ rappelle que c'est très important de participer aux réunions avec l'arbitrage d'actualité sur les surfaces constructibles. Il faut peser dans les discussions. M. DETRAZ précise que le nouveau document est plus précis sur les aspects réglementaires et la marge de manœuvre sera moindre dans les communes.

Mme SCHERRER indique que le SCOT devrait être bouclé d'ici la fin du mandat.

VIII. ESPACE SPORTIF POLYVALENT

Monsieur le Président informe qu'il a une excellente nouvelle pour le projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent. Le financement de 4 millions d'euros nous serait accordé avec la répartition suivante

- 1 000 000€ en 2024.
- 1 500 000€ en 2025.
- 1 500 000€ en 2026.

M. Joël BAUD GRASSET confirme qu'en dépit des difficultés financières rencontrées, M. Martial SADDIER veut sanctuariser deux ou trois projets structurants dont celui de la verte. Le département ne serait pas contre un projet avec quelques aménagements en moins car ils sont obligés de faire la même chose pour leurs projets à l'image du projet de création du nouveau collège à 50 millions.

M. BAUD GRASSET demande quand nous allons débiter les travaux pour le gymnase. M. CHARDON répond qu'il faudrait déposer un permis de construire avant la fin de l'année. Idéalement il faudrait engager les travaux pour les beaux jours. Ils sont en train de revoir leur copie au niveau des équipements sportifs prévus dans le collège pour chercher des économies. Le problème c'est que la distance à pied serait trop importante pour les collégiens. M. BAUD GRASSET propose qu'une rencontre soit organisée avec le cabinet de M. SADDIER pour caler les choses début novembre.

IX. TRANSPORT SCOLAIRE

M. Vincent LETONDAL, vice-président en charge des transports, explique qu'il a été contacté par les services de la Région au sujet du transport des « non ayant droit ». Une habitante de Boège qui scolarise son enfant à Burdignin et qui travaille à la mairie de Villard a fait alerter M. le Sénateur Cyril PELLEVAL de sa situation. Elle souhaite pouvoir mettre son enfant dans le bus depuis Burdignin jusqu'à Villard le soir pour le récupérer sur son lieu de travail à Villard.

M. LETONDAL explique aux élus du conseil communautaire que la CCVV peut si elle le souhaite créer un tarif spécial pour les élèves « non ayant droit ». Il s'agit des élèves qui ne peuvent pas bénéficier du transport scolaire car :

- ils résident dans la même commune que l'école dans laquelle ils sont scolarisés,
- leur résidence se trouve à moins de 3 km de l'école,
- ils sont scolarisés dans des établissements hors cartes scolaires.

Pour ces élèves, et ceci dans la limite des places disponibles dans le bus, et sous réserve que la région finance la prise en charge de leur transport, il est proposé ce soir, moyennant un tarif majoré, de leur permettre de voyager dans les bus scolaires. Le tarif est généralement assez élevé à l'image du Pays du Mont Blanc qui a fait le choix d'aligner le tarif sur la carte Déclit à 310 €.

Après échange, les élus semblent s'accorder sur un tarif « non ayant droit » fixé à 200 €.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition de création de carte de transport pour les non ayant droit pour un montant de 200€.

X. QUESTIONS DIVERSES

1. Avancement balisage sentiers communautaires

M. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge des sentiers indique que les travaux pour le balisage des sentiers communautaires du Schéma Directeur de la randonnée avancent bien. L'entreprise Entre terre et Cimes a terminé le balisage de la boucle du Mont Forchat et des Crêtes d'Hirmentaz. L'entreprise a démarré le secteur de la Pointe de Miribel qui comprend plusieurs boucles.

2. Gestion des déchets : collecte des cartons bruns et des biodéchets

M. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge des déchets, annonce que la collecte des biodéchets et des cartons bruns pourra démarrer au 1^{er} décembre 2024. Les délais de livraison sur lesquels le prestataire s'était engagé n'ont pas du tout été respectés ce qui explique le décalage par rapport aux annonces qui avaient été faites dans le Mag de la Vallée Verte notamment.

Par ailleurs, M. BOSSON rappelle que la CCVV s'était attelée à mettre en place ces deux nouvelles collectes sans financement. Entre temps, une opportunité s'est présentée à la CCVV avec les Appels A Projets CITEO qui soutiennent désormais entre autre la collecte des cartons bruns en Points d'Apport Volontaire. Si le projet de la CCVV est lauréat des AAP CITEO, le financement s'élève à 70% y compris dépenses de communication et frais de pilotage internes ce qui correspond plus ou moins au prix de 7 colonnes aériennes carton bruns.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ;
- un planning et un budget prévisionnel du projet.

M. BOSSON propose de candidater à ces AAP CITEO et présente deux scénarios de rédaction du dossier de candidature :

- Le scénario minimal qui consisterait à présenter le projet d'achat des 9 colonnes aériennes pour les cartons bruns. Si obtenue, la subvention diminuerait le reste à charge de la collectivité.
- Un scénario plus ambitieux qui permettrait pour le même investissement financier initial de bénéficier de 7 colonnes supplémentaires grâce à la subvention CITEO. L'achat des 9 colonnes aériennes constituerait une phase de test et la CCVV se donnerait 6 mois pour évaluer la nécessité d'acquérir ou non un maximum de 7 colonnes supplémentaires, ce qui porterait le nombre de colonnes aériennes à 16 soit deux colonnes par commune. Compte tenu des retours d'expériences formulés en réunion par le Genevois qui a mis en place ces filières en 2019, il faut s'attendre à ce que les 9 bennes se remplissent très vite. Il peut être intéressant d'avoir la possibilité de densifier le nombre de colonnes avec l'aide de CITEO en sachant que nous ne serons pas contraints à installer les 7 colonnes supplémentaires car le financement est versé sur les dépenses réellement engagées.

M. Laurent DESBIOLLES demande qui aura en charge l'entretien des colonnes. M. BOSSON répond que ça sera à la charge de la CCVV car il s'agit d'une collecte mise en œuvre et gérée par la CCVV et non par le SIVALOR.

M. Vincent LETONDAL demande l'incidence sur les coûts de collecte. Ça ne devrait pas faire exploser les coûts dans la mesure où il est possible de lever 20 à 25 colonnes sur une collecte dixit les retours de la CC du Genevois. Malgré tout, dans le cadre du renouvellement du marché déchets de la CCVV, nous avons prévu des coûts de collecte par tranche de colonnes (de 1 à 10, de 11 à 20 et de 21 à 30) pour évaluer ces coûts de collecte et garder de la souplesse sur la durée du marché.

M. le Président propose de compléter le dossier de candidature des AAP CITEO sur la base du deuxième scénario exposé par M. BOSSON dans la mesure où cela n'engage pas la CCVV à acquérir les 16 colonnes si cela ne s'avère pas justifié à l'issue de la période de test de 6 mois.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec CITEO.

3. Instruction des DP

M. Frédéric GUIBERTI demande si la Sous-Préfecture s'est positionnée au sujet de l'instruction des DP. M. le Président va relancer les services de la Sous-Préfecture, il n'a pour le moment pas de réponse officielle de Mme la Sous-Préfète. Il faudra que la compensation soit pérenne et que les communes aient des garanties.

4. Festival Montagne

M. LETONDAL revient sur le Festival de la Montagne qui a été un franc succès avec un gros support du Cinéma communautaire la Trace. Il y a eu beaucoup de séances complètes. Avec l'aide du Grand 8 (café-théâtre), le Petit Caf qui faisait office de camp de base, le Conseil Municipal des Jeunes, et l'association d'escalade Verti Poche.

5. SYANE

M. Patrick SAILLET qui n'a pas pu être présent ce soir a transmis une slide pour revenir sur les deux dernières réunions du SYANE auxquelles il a participé en tant que délégué titulaire de la CCVV maintenant que la CCVV adhère au SYANE. M. BAUD GRASSET, Président du SYANE, n'a pas pu assister à cette réunion car il était en déplacement. Il explique que la seconde réunion était une réunion de comité qui a permis l'installation des nouveaux membres du comité. Jean-François BOSSON est le suppléant de Patrick SAILLET.

Séance levée à 20h34